IV

L'action directe : violence et réformisme. Doctrines et pratiques

Paul Delesalle et surtout Pouget furent les doctrinaires de l'action directe qui était avant tout une pratique. Elle est violente ou non, elle aboutit à des conquêtes partielles qui émoussent la combativité, mais elle a une valeur pédagogique et tient en haleine les militants. L'action directe est une expression qui a un effet de choc et plaît aux intellectuels : Sorel, Lagardelle, Albert Thierry. Les moyens de l'action directe sont la grève, le boycottage, le sabotage, le label.

1. Ce qu'on entend par action directe

Émile Pouget lorsqu'il philosophe est d'une lecture moins agréable que le savoureux *Père Peinard*. Il expose ici les principes généraux de l'action directe. Le texte est de 1910. Un homme se penche sur son passé ; en effet Pouget quitta la vie militante en 1907.

L'action directe est la symbolisation du syndicalisme agissant. Cette formule est représentative de la bataille livrée à l'Exploitation et à l'Oppression. Elle proclame, avec une netteté qu'elle porte en soi, le sens et l'orientation de l'effort de la classe ouvrière dans l'assaut livré par elle, et sans répit, au Capitalisme.

L'action directe est une notion d'une telle clarté, d'une si évidente limpidité, qu'elle se définit et s'explique par son propre énoncé. Elle signifie que la classe ouvrière, en réaction constante contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances ou des forces extérieures à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi ses moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le *citoyen*, se dresse désormais le *producteur*. Celui-ci, ayant reconnu qu'un agrégat social est modelé sur son système de production, entend s'attaquer directement au mode de production pour le transformer, en éliminer le patron et conquérir ainsi sa souveraineté à l'atelier — condition essentielle pour jouir de la liberté réelle.

Négation du démocratisme

L'action directe implique donc que la classe ouvrière se réclame des notions de liberté et d'autonomie au lieu de plier sous le principe d'autorité. Or, c'est grâce au principe d'autorité, pivot du monde moderne — dont le démocratisme est l'expression dernière —, que l'être humain, enchaîné par mille liens, tant moraux que matériels, est châtré de toute possibilité de volonté et d'initiative.

De cette négation du démocratisme, mensonger, et hypocrite, et forme ultime de cristallisation de l'autorité, découle toute la méthode syndicaliste. L'action directe apparaît ainsi comme n'étant rien d'autre que la matérialisation du principe de liberté, sa réalisation dans les masses : non plus en formules abstraites, vagues et nébuleuses, mais en notions claires et pratiques, génératrices de la combativité qu'exigent les nécessités de l'heure ; c'est la ruine de

l'esprit de soumission et de résignation, qui aveulit les individus, fait d'eux des esclaves volontaires, — et c'est la floraison de l'esprit de révolte, élément fécondant des sociétés humaines.

Cette rupture fondamentale et complète, entre la société capitaliste et le monde ouvrier, que synthétise l'action directe, *l'Association internationale des Travailleurs* l'avait exprimée dans sa devise « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Et elle avait contribué à faire de cette rupture une réalité en attachant une importance primordiale aux groupements économiques. Mais, confuse encore était la prépondérance qu'elle leur attribuait. Cependant, elle avait pressenti que l'œuvre de transformation sociale doit se commencer par la base et que les modifications politiques ne sont qu'une conséquence des changements apportés au régime de la production. C'est pourquoi elle exaltait l'action des groupements corporatifs, et, naturellement, elle légitimait le procédé de manifestation de leur vitalité et de leur influence, adéquat à leur organisme, — et qui n'est autre que l'action directe.

L'action directe est, en effet, fonction normale des syndicats, caractère essentiel de leur constitution ; il serait d'une absurdité criante que de tels groupements se bornassent à aglutiner *(sic)* les salariés pour les mieux adapter au sort auquel les a condamnés la société bourgeoise, — à produire pour autrui. Il est bien évident que, dans le syndicat s'agglomèrent pour leur *self défense*, pour lutter personnellement et directement, des individus sans idées sociales bien nettes. L'identité des intérêts les y attire ; ils y viennent d'instinct. Là, en ce foyer de vie, se fait un travail de fermentation, d'élaboration, d'éducation : le syndicat élève à la conscience les travailleurs encore aveuglés par les préjugés que leur inculque la classe dirigeante : il fait éclater à leurs yeux l'impérieuse nécessité de la lutte, de la révolte ; il les prépare aux batailles sociales par la cohésion des efforts communs. D'un tel enseignement, il se dégage que chacun doit agir, sans s'en rapporter jamais sur autrui de besogner pour soi. Et c'est en cette gymnas-

tique d'imprégnation en l'individu de sa valeur propre, et d'exaltation de cette valeur, que réside la puissance fécondante de l'action directe. Elle bande le ressort humain, elle trempe les caractères, elle affine les énergies. Elle apprend à avoir confiance en soi ! A ne s'en rapporter qu'à soi ! A être maître de soi ! A agir soi-même !

Or, si on lui compare les méthodes en usage dans les groupements et formations démocratiques, on constate qu'elles n'ont rien de commun avec cette constante tendance à davantage de conscience, non plus qu'avec cette adaptation à l'action qui est l'atmosphère des groupements économiques. Et il n'y a pas à supposer que les méthodes en vigueur dans ceux-ci puissent se transvaser dans ceux-là. Ailleurs que sur le terrain économique, l'action directe est une formule vide de sens, car elle est contradictoire avec le fonctionnement des agrégats démocratiques dont le mécanisme obligé est le système représentatif qui implique, à la base, l'inaction des individus. Il s'agit d'avoir confiance *aux* représentants ! De s'en rapporter à eux ! De compter sur eux ! De les laisser agir !

Le caractère d'action autonome et personnelle de la classe ouvrière, que synthétise l'action directe, est précisé et accentué par sa manifestation sur le plan économique où toutes les équivoques s'effritent, où il ne peut y avoir de malentendus, où tout l'effort est utile. Sur ce plan, se dissocient les combinaisons artificielles du démocratisme qui amalgament des individus dont les intérêts sociaux sont antagoniques. Ici, l'ennemi est visible. L'exploiteur, l'oppresseur ne peuvent espérer se dérober sous les masques trompeurs ou illusionner en s'affublant d'oripeaux idéologiques : ennemis de classe ils sont, — et tels ils apparaissent franchement, brutalement ! Ici, la lutte s'engage face à face et tous les coups portent. Tout l'effort aboutit à un résultat tangible, perceptible : il se traduit immédiatement par une diminution de l'autorité patronale, par le relâchement des entraves qui enserrent l'ouvrier à l'atelier, par un mieux-être relatif. Et c'est pourquoi, logiquement, s'évoque l'impérieuse nécessité de l'entente entre frères de classe,

pour aller côte à côte à la bataille, faisant ensemble front contre l'ennemi commun.

Aussi, est-il naturel que dès qu'un groupement corporatif est constitué on puisse inférer de sa naissance que consciemment ou inconsciemment, les travailleurs qui s'y agglomèrent se préparent à faire eux-mêmes leurs affaires ; qu'ils ont la volonté de se dresser contre leurs Maîtres et n'escomptent de résultats que de leurs propres forces ; qu'ils entendent agir directement, sans intermédiaires, sans se reposer sur autrui du soin de mener à bien les besognes nécessaires.

L'action directe, c'est donc purement l'action syndicale, indemne de tout alliage, franche de toutes les impuretés, sans aucun des tampons qui amortissent les chocs entre les belligérants, sans aucune des déviations qui altèrent le sens et la portée de la lutte : c'est l'action syndicale sans compromissions capitalistes, — sans les acoquinades avec les patrons que rêvent les thuriféraires de la « Paix sociale » ; c'est l'action syndicale, sans accointances gouvernementales, — sans intrusion dans le débat de « personnes interposées ». [...]

Force et violence

L'action directe, manifestation de la force de la volonté ouvrière, se matérialise, suivant les circonstances et le milieu, par des actes qui peuvent être très anodins, comme aussi ils peuvent être très violents. C'est une question de nécessité, simplement.

Il n'y a donc pas de forme spécifique de l'action directe. Certains, très superficiellement informés, l'expliquent par un abattage copieux de carreaux. Se satisfaire d'une semblable définition — réjouissante pour les vitriers — serait considérer cet épanouissement de la force prolétarienne sous un angle vraiment étroit ; ce serait ramener l'action directe à un geste plus ou moins impulsif, et ce serait négliger d'elle ce qui fait sa haute valeur, ce serait oublier qu'elle est l'expression symbolique de la révolte ouvrière.

L'action directe, c'est la force ouvrière en travail créateur ; c'est la force accouchant du droit nouveau — faisant le droit social !

La force est l'origine de tout mouvement, de toute action et, nécessairement, elle en est le couronnement. La vie est l'épanouissement de la force et, hors de la force, il n'y a que néant. Hors d'elle, rien ne se manifeste, rien ne se matérialise.

Pour mieux nous leurrer et nous tenir sous leur joug, nos ennemis de classe nous ont seriné que la justice immanente n'a que faire de la force. Billevesées d'exploiteurs du Peuple ! Sans la force, la justice n'est que duperie et mensonges. De cela, le douloureux martyrologe des peuples au cours des siècles en est le témoignage : malgré que leurs causes fussent justes, la force, au service des puissances religieuses et des maîtres séculiers, a écrasé, broyé les peuples ; et cela, au nom d'une prétendue justice qui n'était qu'une injustice monstrueuse. Et ce martyrologe continue !

Minorité contre minorité

Les masses ouvrières sont toujours exploitées et opprimées par une minorité parasitaire qui, si elle ne disposait que de ses forces propres, ne pourrait maintenir sa domination un jour, une heure ! Cette minorité puise sa puissance dans le consentement inconscient de ses victimes : ce sont celles-ci — sources de toute force — qui en se sacrifiant pour la classe qui vit d'elles, créent et perpétuent le Capital, soutiennent l'État.

Or, pas plus aujourd'hui qu'hier, il ne peut suffire, pour abattre cette minorité, de disséquer les mensonges sociaux qui lui servent de principes, de dévoiler son iniquité, d'étaler ses crimes. Contre la force brutale, l'idée réduite à ses seuls moyens de persuasion est vaincue d'avance. C'est que l'idée, la pensée, tant belle soit-elle, n'est que bulle de savon si elle ne s'étaye pas sur la force, si elle n'est pas fécondée par elle.

Donc, pour que cesse l'inconscient sacrifice des majorités à une minorité jouisseuse et scélérate, que faut-il ?

Qu'il se constitue une force capable de contrebalancer celle que la classe possédante et dirigeante tire de la veulerie et de l'ignorance populaires. Cette force, il appartient aux travailleurs conscients de la matérialiser : le problème consiste, pour ceux qui ont la volonté de se soustraire au joug que les majorités se créent, à réagir contre tant de passivité et à se rechercher, s'entendre, se mettre d'accord.

Cette nécessaire besogne de cohésion révolutionnaire se réalise au sein de l'organisation syndicale : là, se constitue et se développe une minorité grandissante qui vise à acquérir assez de puissance pour contrebalancer d'abord et annihiler ensuite les forces d'exploitation et d'oppression.

Cette puissance, toute de propagande et d'action, œuvre d'abord pour éclairer les malheureux qui, en se faisant les défenseurs de la classe bourgeoise, continuent l'écœurante épopée des esclaves, armés par leurs maîtres pour combattre les révoltés libérateurs. Sur cette besogne préparatoire, on ne saurait concentrer trop d'efforts. Il faut, en effet, bien se pénétrer de la puissance de compression que constitue le militarisme. Contre le peuple sans armes se dressent en permanence ses propres fils supérieurement armés. Or, les preuves historiques abondent montrant que tous les soulèvements populaires qui n'ont pas bénéficié soit de la neutralité, soit de l'appui du peuple en capote qu'est l'armée, ont échoué. C'est donc à paralyser cette force inconsciente, prêtée aux dirigeants par une partie de la classe ouvrière, qu'il faut tendre continuellement.

Ce résultat obtenu, il restera encore à briser la force propre à la minorité parasitaire — qu'on aurait grand tort de tenir pour négligeable.

Telle est, dans ses grandes lignes, la besogne qui incombe aux travailleurs conscients.

E. Pouget, *L'Action directe*, Paris, s.d. [1910], pp. 1-4, 18-20.

2. L'action directe

Pouget expose quels sont les quatre moyens principaux de l'action directe. Nous avons supprimé le développement sur le sabotage auquel est consacré un autre extrait.

Une formule expressive, heureuse, de parfaite limpidité, est venue condenser et résumer la tactique du syndicalisme révolutionnaire : l'action directe.

A bien voir, l'action directe n'est pas chose neuve, — sa nouveauté est d'être la formulation théorique d'un mouvement, — car autrement elle est la raison d'être de tout syndicat. Dès qu'il s'en constitue un, on peut inférer que, consciemment ou inconsciemment, les travailleurs qui le composent visent à faire leurs affaires eux-mêmes, à lutter directement, sans intermédiaires, sans se fier à d'autres qu'à soi, pour la besogne à accomplir. Ils sont donc logiquement amenés à faire de l'action directe, — c'est-à-dire de l'action syndicale, indemne de tout alliage, sans compromissions capitalistes ou gouvernementales, sans intrusion dans le débat de « personnes interposées ».

Ainsi, la caractéristique de l'action directe est d'être une manifestation spontanée ou réfléchie, mais sans intervention d'agent extérieur, de la conscience et de la volonté ouvrière, — et ce indépendamment de son intensité. Celle-ci est affaire de circonstances, de résistance à vaincre. Action directe n'est pas, fatalement, synonyme de violence : elle peut se manifester sous des allures bénévoles et pacifiques ou très vigoureuses et fort violentes, sans cesser d'être — en un cas comme en l'autre, — de l'action directe.

Elle est, en outre, variée en ses modalités, suivant que l'attaque est plus expressément dirigée contre les capitalistes ou contre l'État. Contre celui-ci, l'action directe se matérialise sous forme de pression extérieure, tandis que, contre le patronat, les moyens communs sont la grève, le boycottage, le label, le sabotage. [...]

Au premier plan des moyens d'action, le plus à la portée des travailleurs est le refus de travail — la grève. Ont recours à elle, les travailleurs inorganisés, de même que les travailleurs organisés.

En effet, la grève n'implique pas l'existence d'un syndicat. Dans les centres où les travailleurs végètent, sans lien entre eux, poussière humaine à la merci de l'exploiteur, elle est souvent le prélude du groupement : quand le joug se fait trop écrasant, c'est à la grève que les victimes ont recours et, alors, ce soulèvement spasmodique nécessite une coalition momentanée qui, sous l'action des plus conscients, devient l'embryon d'un syndicat.

Dans la grève des travailleurs organisés, il entre davantage de méthode et de conscience révolutionnaire, et la portée économique du conflit n'est pas limitée aux seules questions en litige ; la grève apparaît alors comme un épisode de guerre sociale.

Il est nécessaire de noter que l'appréciation des travailleurs sur la valeur de la grève, en tant que moyen révolutionnaire, s'est considérablement modifiée sous l'influence du syndicalisme. La grève n'est plus regardée comme un « mal » fatal, inévitable, — un abcès qui, en crevant, manifesterait brutalement l'antagonisme du capital et et du travail, mais sans profit possible et immédiat pour ce dernier. Elle a subi une modification parallèle à celle subie par l'idée de révolution. La révolution n'est plus considérée comme une catastrophe devant éclater en des jours proches ou lointains ; elle est tenue pour un acte se matérialisant journellement, grâce à l'effort de la classe ouvrière en révolte, — et la grève est considérée comme l'un des phénomènes de cette révolution. Par conséquent, celle-ci n'est plus tenue pour un « mal » ; elle est l'heureux symptôme d'un accroissement de l'esprit de révolte et elle se manifeste comme un phénomène d'expropriation partielle du capital. Il est reconnu que ses résultats ne peuvent être que favorables à la classe ouvrière : au point de vue moral, il y a accroissement de la combativité prolétarienne et, du côté matériel, l'assaut donné sur un point à la société

capitaliste comporte une diminution des privilèges de la classe exploiteuse qui se traduit par un accroissement en bien-être et en liberté pour la classe ouvrière.

Cette conception de la grève rend vivante, et de tous les instants, la lutte de classe ; elle donne aux conflits économiques une grandissante acuité ; d'elle découle, logiquement et par extension, la notion de grève générale.

....

Le *boycottage* et le *label* — qui sont la contrepartie l'un de l'autre — dérivent des mêmes principes d'auto-émancipation.

Le *boycottage* est la mise à l'index, l'interdit jeté sur un industriel ou un commerçant, l'invite aux ouvriers de ne pas accepter de travail chez lui et, si c'est un débitant qui est boycotté, l'invite aux consommateurs de ne pas se servir à sa boutique. Outre qu'il est un moyen d'obliger le patron à céder aux revendications ouvrières, le *boycottage* est aussi un moyen de se défendre, en tant que consommateurs, contre la rapacité des intermédiaires qui tenteraient de récupérer, sur le dos du consommateur, les améliorations obtenues par le producteur.

Le *label*, dont l'action moins brutale peut paraître inspirée d'intentions plus pacifistes, est l'opposé du boycottage : il est l'invitation faite par une corporation à la masse ouvrière afin qu'elle utilise, sans qu'il lui en coûte rien de plus que la volonté de manifester son esprit de solidarité, sa force de consommation en faveur des camarades de la corporation indiquée. Et ce, de façon très simple : en se fournissant chez les commerçants et industriels que la « marque syndicale » recommande comme respectant les conditions syndicales.

Le *label* est considérablement développé dans l'industrie du Livre : les imprimeurs qui occupent des ouvriers syndiqués intercalent, à côté de leur firme, la « marque syndicale » délivrée par la Fédération et qui est l'attestation que ce travail a été exécuté par des ouvriers syndiqués. Rares sont encore les autres corporations qui imposent le

label industriel. Mais, dans d'autres branches, telle l'alimentation ou chez les coiffeurs, une pancarte « Affiche-Label », délivrée par la Fédération et la Confédération, indique à la clientèle que sont syndiqués les ouvriers ou employés de la maison.

Le label est donc l'invitation faite, par une corporation à la masse ouvrière, d'utiliser (sans autre effort que celui érigé par une pensée de solidarité) sa force de consommation en faveur des camarades de la corporation indiquée. Malgré qu'en apparence le label ne soit pas une manifestation d'un révolutionnarisme flamboyant, il n'en dérive pas moins du même principe : les travailleurs luttant et se défendant contre le capitalisme, directement et par leurs propres forces, sans se reposer sur une puissance extérieure.

E. POUGET, *La Confédération générale du Travail* (Bibliothèque du Mouvement socialiste), t. II, Paris, M. Rivière, 1908, pp. 36-37, 39-40, 42-44.

3. Le sabotage

Le problème de la grève est d'ordre intellectuel : est-elle une bonne ou une mauvaise tactique dans la stratégie de la grève générale ? Le problème du sabotage est d'ordre éthique : parmi les moyens économiques de la lutte sociale y a-t-il des crimes de guerre ? Pouget et Guérard (cas très grave du chemin de fer) ont dit non. Guérard, alors, était encore allemaniste. Plus tard il fut relayé par Gustave Hervé exaltant *Mamzelle Cisaille* et le *Citoyen Browning*, celui-ci pour les « flics », celle-là pour les commandes de signaux et d'aiguillages. A cela Albert Thierry et Georges Sorel disent un non absolu. Ils pensent sur ce point comme les réformistes, comme Keufer. Sorel s'abrite derrière l'autorité de Griffuelhes, qui lui aussi était très réticent. Tous deux acceptent un sabotage positif favorable au consommateur. Ils sont alors inconsciemment colbertistes ! Sorel écrit :

« Le terrassier, dit l'ancien secrétaire de la Confédération du Travail, qui prend l'habitude d'extraire peu de terre... ne fait pas

du sabotage ; il travaille en paresseux et non en lutteur... Mais si le terrassier décide que tant que l'entrepreneur ne cédera pas, il besognera lentement, il fait du sabotage ; il va de soi que, le patron ayant cédé, le terrassier reprend sa marche normale. Ainsi pratiqué, comme le témoignent plusieurs cas, le sabotage est une arme ouvrière. Il ne l'est que dans ce cas. » L'auteur dit que « le sabotage est difficile à pratiquer, parce qu'il exige de la part de l'ouvrier une conscience développée, une ténacité extrême et une persévérance calculée » ; aussi « les cas de sabotage consciemment appliqué sont peu nombreux ». En principe le sabotage ne doit pas frapper le client, mais le patron ; il peut arriver qu'il soit favorable au client : un ouvrier boulanger met dans chaque pain un peu plus de pâte que d'habitude, afin que l'acheteur ait bien le poids annoncé, et fait cuire plus complètement la marchandise pour qu'elle soit plus saine ; — un vendeur dans un magasin donne le métrage exact, au lieu de frauder comme le patron le lui recommande ; — un maçon exécute d'une façon parfaite un travail que l'entrepreneur a soumissionné avec un fort rabais, en comptant le faire faire d'une façon sommaire[1].» Deux remarques incidentes : les fraudes et les moyens de les déceler sont la matière principale des dictionnaires ménagers de *la Belle Époque* ; la grève du zèle est une forme de sabotage inventée à ce moment par les cheminots italiens. Pouget l'approuve chaleureusement, mais probablement pas Sorel. Pouget, lui, met en question la morale bourgeoise, et c'est ici probablement que l'origine anarchiste se marque le mieux. Ni Sorel, ni Griffuelhes n'ont jamais été anarchistes.

C'est en 1895 que, pour la première fois, en France, nous trouvons trace d'une manifestation théorique et consciente du sabotage :

Le Syndicat national des Chemins de fer menait alors campagne contre un projet de loi, — le projet Merlin-Trarieux, — qui visait à interdire aux cheminots le droit au syndicat. La question de répondre au vote de cette loi par la grève générale se posa et, à ce propos, Guérard, secrétaire du syndicat, et à ce titre délégué au congrès de l'Union fédérative du Centre (Parti allemaniste) prononça un discours catégorique et précis. Il affirma que les cheminots ne recule raient devant aucun moyen pour défendre la liberté syndicale et qu'ils sauraient, au besoin, rendre la grève effective par des procédés à eux ; il fit allusion à un

1. G. Sorel, *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, *op. cit.*, p. 71 n.

moyen ingénieux et peu coûteux : « ... avec deux sous d'une certaine matière, utilisés à bon escient, déclara-t-il, il nous est possible de mettre une locomotive dans l'impossibilité de fonctionner... »

Cette nette et brutale affirmation, qui ouvrait des horizons imprévus, fit gros tapage et suscita une profonde émotion dans les milieux capitalistes et gouvernementaux qui, déjà, n'envisageaient pas sans angoisse la menace d'une grève des chemins de fer.

....

Désormais, à partir de 1895, le branle est donné. Le sabotage qui, jusqu'alors, n'avait été pratiqué qu'inconsciemment, instinctivement par les travailleurs, va — sous l'appellation populaire qui lui est restée — recevoir sa consécration théorique et prendre rang parmi les moyens de lutte avérés, reconnus, approuvés et préconisés par les organisations syndicales.

Le congrès confédéral qui se tint à Toulouse, en 1897, venait de s'ouvrir.

Le préfet de la Seine, M. de Selves, avait refusé aux délégués du Syndicat des Travailleurs municipaux les congés qu'ils demandaient pour participer à ce congrès. L'Union des Syndicats de la Seine protesta, qualifiant avec juste raison ce veto d'attentat contre la liberté syndicale.

Cette interdiction fut évoquée à la première séance du congrès et une proposition de blâme contre le préfet de la Seine fut déposée.

L'un des délégués — qui n'était autre que l'auteur de la présente étude — fit observer combien peu M. de Selves se souciait de la flétrissure d'un congrès ouvrier.

Et il ajouta :

« Mon avis est qu'au lieu de se borner à protester, mieux vaudrait entrer dans l'action et qu'au lieu de subir les injonctions des dirigeants, de baisser la tête quand ils dictent leurs fantaisies, il serait plus efficace de répondre du tac au tac. Pourquoi ne pas répliquer à une gifle par un coup de pied ? ... »

J'expliquai que mes observations dérivaient d'une tactique de combat sur laquelle le congrès serait appelé à se prononcer. Je rappelai, à ce propos, l'émotion et la peur dont le monde capitaliste avait tressailli lorsque le camarade Guérard avait déclaré que la minime somme de dix centimes ... dépensée intelligemment... suffirait à un ouvrier des chemins de fer pour mettre un train, attelé de puissantes machines à vapeur, dans l'impossibilité de démarrer.

Puis, rappelant que cette tactique révolutionnaire à laquelle je faisais allusion serait discutée au cours du congrès, je conclus en déposant la proposition ci-dessous :

Le Congrès reconnaissant qu'il est superflu de blâmer le gouvernement — qui est dans son rôle en serrant la bride aux travailleurs — engage les travailleurs municipaux à faire pour cent mille francs de dégâts dans les services de la Ville de Paris, pour récompenser M. de Selves de son veto.

C'était un Pétard ! ... Et il ne fit pas long feu.

. . . .

[L'auteur cite le rapport sur le sabotage au congrès de Toulouse en 1897.]

Citons le rapport :

Cette tactique, comme le boycottage, nous vient d'Angleterre où elle a rendu de grands services dans la lutte que les travailleurs soutiennent contre les patrons. Elle est connue là-bas sous le nom de *Go Canny*.

A ce propos, nous croyons utile de vous citer l'appel lancé dernièrement par l'Union internationale des Chargeurs de navires, qui a son siège à Londres :

« Qu'est-ce que *Go Canny* ?

« C'est un mot court et commode pour désigner une nouvelle tactique, employée par les ouvriers au lieu de la grève.

« Si deux Écossais marchent ensemble et que l'un court trop vite, l'autre lui dit : « Marche doucement, à ton aise ».

« Si quelqu'un veut acheter un chapeau qui vaut cinq francs, il doit payer cinq francs. Mais s'il ne veut en payer

que quatre, eh bien ! il en aura un de qualité inférieure. Le chapeau est *une marchandise.*

« Si quelqu'un veut acheter six chemises de deux francs chacune, il doit payer douze francs. S'il n'en paie que dix, il n'aura que cinq chemises. La chemise est encore *une marchandise en vente sur le marché.*

« Si une ménagère veut acheter une pièce de bœuf qui vaut trois francs, il faut qu'elle les paye. Et si elle n'offre que deux francs, alors on lui donne de la mauvaise viande. Le bœuf est encore *une marchandise en vente sur le marché.*

« Eh bien, les patrons déclarent que le travail et l'adresse sont *des marchandises en vente sur le marché,* — tout comme les chapeaux, les chemises et le bœuf.

« — Parfait, répondons-nous, nous vous prenons au mot.

« Si ce sont des *marchandises,* nous les vendrons tout comme le chapelier vend ses chapeaux et le boucher sa viande. Pour de mauvais prix, ils donnent de la mauvaise marchandise. Nous en ferons autant.

« Les patrons n'ont pas le droit de compter sur notre charité. S'ils refusent même de discuter nos demandes, eh bien nous pouvons mettre en pratique le *Go Canny* — la tactique de *travaillons à la douce,* en attendant qu'on nous écoute. »

Voilà clairement défini le *Go Canny,* le *sabotage* : *à mauvaise paye, mauvais travail.*

Cette ligne de conduite, employée par nos camarades anglais, nous la croyons applicable en France, car notre situation sociale est identique à celle de nos frères d'Angleterre.

Il nous reste à définir sous quelles formes doit se pratiquer le sabotage.

Nous savons tous que l'exploiteur choisit habituellement pour augmenter notre servitude le moment où il nous est le plus difficile de résister à ses empiétements par la grève partielle, seul moyen employé jusqu'à ce jour.

Pris dans l'engrenage, faute de pouvoir se mettre en grève, les travailleurs frappés subissent les exigences nouvelles du capitaliste.

Avec le *sabotage* il en est tout autrement : les travailleurs peuvent résister ; ils ne sont plus à la merci complète du capital ; ils ne sont plus la chair molle que le maître pétrit à sa guise : ils ont un moyen d'affirmer leur virilité et de prouver à l'oppresseur qu'ils sont des hommes.

D'ailleurs, le *sabotage* n'est pas aussi nouveau qu'il le paraît : depuis toujours les travailleurs l'ont pratiqué individuellement, quoique sans méthode. D'instinct, ils ont toujours ralenti leur production quand le patron a augmenté ses exigences ; sans s'en rendre clairement compte, ils ont appliqué la formule : *à mauvaise paye, mauvais travail.*

Et l'on peut dire que dans certaines industries où le travail aux pièces s'est substitué au travail à la journée, une des causes de cette substitution a été le *sabotage,* qui consistait alors à fournir par jour la moindre quantité de travail possible.

Si cette tactique a donné déjà des résultats pratiques sans esprit de suite, que ne donnera-t-elle pas le jour où elle deviendra une menace continuelle pour les capitalistes ?

Et ne croyez pas, camarades, qu'en remplaçant le travail à la journée par le travail aux pièces, les patrons se soient mis à l'abri du sabotage : cette tactique n'est pas circonscrite au travail à la journée.

Le sabotage peut et doit être pratiqué pour le travail aux pièces. Mais ici, la ligne de conduite diffère : restreindre la production serait pour le travailleur restreindre son salaire ; il lui faut donc appliquer le sabotage à la qualité au lieu de l'appliquer à la quantité. Et alors, non seulement le travailleur ne donnera pas à l'acheteur de sa force de travail plus que pour son argent, mais encore il l'atteindra dans sa clientèle qui lui permet indéfiniment le renouvellement du capital, fondement de l'exploitation de la classe ouvrière. Par ce moyen, l'exploiteur se trouvera forcé, soit de capituler en accordant les revendications formulées, soit de remettre l'outillage aux mains des seuls producteurs.

Deux cas se présentent couramment : le cas où le travail aux pièces se fait chez soi, avec un matériel appartenant

à l'ouvrier, et celui où le travail est centralisé dans l'usine patronale dont celui-ci est le propriétaire.

Dans ce second cas, au sabotage sur la marchandise vient s'ajouter le sabotage sur l'outillage.

Et ici nous n'avons qu'à vous rappeler l'émotion produite dans le monde bourgeois, il y a trois ans, quand on sut que les employés de chemin de fer pouvaient, avec deux sous d'un certain ingrédient, mettre une locomotive dans l'impossibilité de fonctionner.

Cette émotion nous est un avertissement de ce que pourraient les travailleurs conscients et organisés.

Avec le *boycottage* et son complément indispensable, le *sabotage*, nous avons une arme de résistance efficace qui, en attendant le jour où les travailleurs seront assez puissants pour s'émanciper intégralement, nous permettra de tenir tête à l'exploitation dont nous sommes victimes.

Il faut que les capitalistes le sachent ; le travailleur ne respectera la machine que le jour où elle sera devenue pour lui une amie qui abrège le travail au lieu d'être comme aujourd'hui, l'ennemie, la voleuse de pain, la tueuse de travailleurs.

En conclusion de ce rapport, la Commission proposa au Congrès la résolution suivante :

Chaque fois que s'élèvera un conflit entre patrons et ouvriers, soit que le conflit soit dû aux exigences patronales, soit qu'il soit dû à l'initiative ouvrière, et au cas où la grève semblerait ne pouvoir donner des résultats aux travailleurs visés : que ceux-ci appliquent le boycottage *ou* le sabotage *— ou les deux simultanément — en s'inspirant des données que nous venons d'exposer.*

. . . .

Dans l'exposé historique qui précède, nous venons de constater que le sabotage, sous l'expression anglaise de *Go Canny*, découle de la conception capitaliste que le travail humain est une marchandise.

Cette thèse, les économistes bourgeois s'accordent à la soutenir. Ils sont unanimes à déclarer qu'il y a un marché

du travail, comme il y a un marché du blé, de la viande, du poisson ou de la volaille.

Ceci admis, il est donc logique que les capitalistes se comportent à l'égard de la « chair à travail » qu'ils trouvent sur le marché comme lorsqu'il s'agit pour eux d'acheter des marchandises ou des matières premières : c'est-à-dire qu'ils s'efforcent de l'obtenir au taux le plus réduit.

C'est une chose normale étant donné les prémisses. Nous sommes ici en plein jeu de la loi de l'offre et de la demande.

Seulement, ce qui est moins compréhensible, c'est que, dans leur esprit, ces capitalistes entendent recevoir, non une quantité de travail en rapport avec le taux du salaire qu'ils payent, mais bien, indépendamment du niveau de ce salaire, le maximum de travail que puisse fournir l'ouvrier.

En un mot, ils prétendent acheter non pas une quantité de travail équivalente à la somme qu'ils déboursent, mais la force de travail intrinsèque de l'ouvrier : c'est, en effet, l'ouvrier tout entier — corps et sang, vigueur et intelligence, — qu'ils exigent.

Lorsqu'ils émettent cette prétention, les employeurs négligent de tenir compte que cette « force de travail » est partie intégrante d'un être pensant, capable de volonté, de résistance et de révolte.

Certes, tout irait au mieux dans le monde capitaliste si les ouvriers étaient aussi inconscients que les machines de fer et d'acier dont ils sont les servants et si, comme elles, ils n'avaient en guise de cœur et de cerveau qu'une chaudière ou une dynamo.

. . . .

Il est compréhensible que de la différenciation radicale dont nous venons de constater la persistance entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise découle une moralité distincte.

Il serait, en effet, pour le moins étrange qu'il n'y ait rien de commun entre un prolétaire et un capitaliste, sauf la morale.

Quoi ! Les faits et gestes d'un exploité devraient être

appréciés et jugés avec le critérium de son ennemi de classe ?

Ce serait simplement absurde !

La vérité, c'est que, de même qu'il y a deux classes dans la société, il y a aussi deux morales, celle des capitalistes et celle des prolétaires.

. . . .

C'est toujours en excipant de cette morale de classe que sont glorifiés le dévouement aux intérêts patronaux, l'assiduité aux besognes les plus fastidieuses et les moins rémunératrices, les scrupules niais qui créent « l'honnête ouvrier », en un mot toutes les chaînes idéologiques et sentimentales qui rivent le salarié au carcan du capital, mieux et plus sûrement que des maillons en fer forgé.

Pour compléter l'œuvre d'asservissement, il est fait appel à la vanité humaine : toutes les qualités du bon esclave sont exaltées, magnifiées et on a même imaginé de distribuer des récompenses — la médaille du travail ! — aux ouvriers-caniches qui se sont distingués par la souplesse de leur épine dorsale, leur esprit de résignation et leur fidélité au maître.

De cette morale scélérate la classe ouvrière est donc saturée à profusion.

Depuis sa naissance jusqu'à la mort, le prolétaire en est englué : il suce cette morale avec le lait plus ou moins falsifié du biberon qui, pour lui, remplace trop souvent le lait maternel ; plus tard, à la « laïque », on la lui inculque encore, en un dosage savant, et l'imprégnation se continue par mille et mille procédés, jusqu'à ce que, couché dans la fosse commune, il dorme son éternel sommeil.

L'intoxication résultant de cette morale est tellement profonde et tellement persistante que des hommes à l'esprit subtil, au raisonnement clair et aigu, en restent cependant contaminés. C'est le cas du citoyen Jaurès qui, pour condamner le sabotage, a excipé de cette éthique, créée à l'usage des capitalistes. Dans une discussion ouverte au Parlement sur le syndicalisme, le 11 mai 1907, il déclarait :

Ah ! s'il s'agit de la propagande systématique, métho-

dique du sabotage, au risque d'être taxé par vous d'un optimisme où il entrerait quelque complaisance pour nous-mêmes, je ne crains pas qu'elle aille bien loin. Elle répugne à toute la nature, à toutes les tendances de l'ouvrier...

Et il insistait fort :

Le sabotage, affirmait-il, répugne à la valeur technique de l'ouvrier.

La valeur technique de l'ouvrier, c'est sa vraie richesse ; voilà pourquoi le théoricien, le métaphysicien du syndicalisme, Sorel déclare que, accordât-on au syndicalisme tous les moyens possibles, il en est un qu'il doit s'interdire à lui-même : celui qui risquerait de déprécier, d'humilier dans l'ouvrier cette valeur professionnelle, qui n'est pas seulement sa richesse précaire d'aujourd'hui, mais qui est son titre pour sa souveraineté dans le monde de demain...

Les affirmations de Jaurès, même placées sous l'égide de Sorel, sont tout ce qu'on voudra, — voire de la métaphysique, — hormis la constatation d'une réalité économique.

Où diantre a-t-il rencontré des ouvriers que « toute leur nature et toutes leurs tendances » portent à donner le plein de leur effort, physique et intellectuel, à un patron, en dépit de conditions dérisoires, infimes ou odieuses que celui-ci leur impose ?

En quoi, d'autre part, la « valeur technique » de ces problématiques ouvriers sera-t-elle mise en péril, parce que, le jour où ils s'apercevront de l'exploitation éhontée dont ils sont victimes, ils tenteront de s'y soustraire et, tout d'abord, ne consentiront plus à soumettre leurs muscles et leurs cerveaux à une fatigue indéfinie, pour le seul profit du patron ?

Pourquoi ces ouvriers gaspilleraient-ils cette « valeur technique » qui constitue leur « vraie richesse » — au dire de Jaurès — et pourquoi en feraient-ils presque gratuitement cadeau au capitaliste ?

N'est-il pas plus logique qu'au lieu de se sacrifier, en agneaux bêlants sur l'autel du patronat, ils se défendent, luttent et, estimant au plus haut prix possible leur « valeur technique », ils ne cèdent tout ou partie de cette « vraie

richesse » qu'aux conditions les meilleures, ou les moins mauvaises ?

A ces interrogations l'orateur socialiste n'apporte pas de réponse, n'ayant pas approfondi la question. Il s'est borné à des affirmations d'ordre sentimental, inspirées de la morale des exploiteurs et qui ne sont que le remâchage des arguties des économistes reprochant aux ouvriers français leurs exigences et leurs grèves, les accusant de mettre l'industrie nationale en péril.

Le raisonnement du citoyen Jaurès est, en effet, du même ordre, avec cette différence qu'au lieu de faire vibrer la corde patriotique, c'est le point d'honneur, la vanité, la gloriole du prolétaire qu'il a tâché d'exalter, de surexciter.

Sa thèse aboutit à la négation formelle de la lutte de classe, car elle ne tient pas compte du permanent état de guerre entre le capital et le travail.

Or le simple bon sens suggère que le patron étant l'ennemi, pour l'ouvrier, il n'y a pas plus déloyauté de la part de celui-ci à dresser des embuscades contre son adversaire qu'à le combattre à visage découvert.

Donc, aucun des arguments empruntés à la morale bourgeoise ne vaut pour apprécier le sabotage, non plus que toute autre tactique prolétarienne ; de même, aucun de ces arguments ne vaut pour juger les faits, les gestes, les pensées ou les aspirations de la classe ouvrière.

Si sur tous ces points on désire raisonner sainement, il ne faut pas se référer à la morale capitaliste, mais s'inspirer de la morale des producteurs qui s'élabore quotidiennement au sein des masses ouvrières et qui est appelée à régénérer les rapports sociaux, car c'est elle qui réglera ceux du monde de demain.

E. POUGET, *Le Sabotage*, Paris, M. Rivière, s. d. [1912], pp. 8-16, 22-23, 27-31.

4. Motion du congrès confédéral de Bourges (1904) sur la journée de huit heures

Le congrès de Bourges (1904), entre celui de Montpellier (1902) et celui d'Amiens (1906), est une étape dans l'essor du syndicalisme. La C.G.T. fait renaître l'agitation du 1er mai en ignorant volontairement les socialistes, à cette époque il est vrai encore divisés entre deux partis. Cependant ce sont les guesdistes Dormoy et Lavigne qui, une quinzaine d'années plus tôt, avaient organisé les premières « journées du Premier Mai ». Que ses auteurs le veuillent ou non cette relance est un héritage du socialisme révolutionnaire. Et les succès acquis par les moyens d'action directe comme la journée de huit heures, aboutissement de cette campagne après la guerre, renforcent en fait les courants réformistes.

« Le Congrès,

« Considérant que les travailleurs ne peuvent compter que sur leur action propre pour améliorer leurs conditions de travail ;

« Considérant qu'une agitation pour la journée de huit heures est un acheminement vers l'œuvre définitive d'émancipation intégrale ;

« Donne mandat à la Confédération générale du Travail d'organiser une agitation intense et grandissante à l'effet que :

« Le Premier Mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures.

« Le Comité nommera une Commission spéciale et recueillera des souscriptions volontaires pour couvrir les frais de cette propagande. »

XIVe Congrès national corporatif... Compte rendu des travaux, Bourges, C.G.T., 1904, p. 219.

5. La question du placement

La question du placement a provoqué une vive agitation dans les professions de l'alimentation et chez les coiffeurs. A partir du passage de Millerand au ministère, les syndicats ont obtenu des améliorations toujours remises en question, c'est pourquoi ils s'efforcèrent de se charger eux-mêmes de cette fonction. Et nous voyons comment le réformisme pratique est l'aboutissement de la violence et de l'action directe. Savoie est un militant de premier plan de l'alimentation. Luquet, coiffeur, secrétaire général de la C.G.T. pendant la crise de 1908, fut plus tard conseiller municipal de Paris et député de la Seine (S.F.I.O.).

I. Le chômage dans l'alimentation.

Pourquoi la question du placement a-t-elle toujours été et sera encore longtemps un souci, l'objet de préoccupations constantes dans nos corporations, alors que dans les autres industries elle est secondaire ou ne se pose pas ?

Cela tient à nos mauvaises conditions de travail ; ce sont elles qui provoquent un chômage important, permanent, chronique.

Elles sont aussi, ces conditions de travail, la cause que l'existence d'un intermédiaire est utile entre les ouvriers et les patrons, les uns pour trouver du travail, les autres pour se procurer la main-d'œuvre dont ils ont besoin.

Ce qui a si souvent provoqué la révolte des ouvriers à cause du placement, c'est qu'en dehors du fait que les placeurs leur vendaient le travail le plus cher possible, ils étaient les alliés du patronat, qu'ils divisaient les corporations, entretenaient le chômage, faisaient baisser les salaires ou étaient une entrave à leur relèvement.

C'était pour les ouvriers un deuxième patronat : les patrons des chômeurs, des sans-travail.

La loi n'a pas fait disparaître ces intermédiaires ; au contraire, elle en a provoqué l'existence d'un plus grand nombre, voilà pourquoi aujourd'hui, il n'y a rien de changé et que tout est à refaire.

Dans la plupart des autres corporations, le chômage anormal a pour cause la morte-saison, période de l'année où régulièrement le travail diminue, les crises que subissent les industries auxquelles elles font partie, ou l'introduction rapide du machinisme. Mais au bout de quelque temps l'équilibre se rétablit et le chômage n'est plus qu'accidentel.

Chez nous, nous sommes sujets à subir les effets de ces mêmes causes, en plus de celles inhérentes au travail et aux coutumes.

La fabrication, la préparation ou la répartition de beaucoup d'aliments ne souffrent pas d'interruptions. Le nombre restreint, strictement nécessaire, d'ouvriers et d'employés occupés dans les établissements font que chaque jour, pour des raisons diverses, des ouvriers doivent être immédiatement remplacés à leur travail.

Dans une boulangerie, une pâtisserie ou une cuisine, si un ouvrier vient à manquer, le patron ne peut pas comme son collègue le serrurier ou le menuisier attendre le lendemain ou les jours suivants pour en embaucher un autre.

Le manque de repos régulier, les trop longues journées de travail, font que fréquemment ces cas se produisent.

Il faut donc un remplaçant tout de suite, soit pour un ou plusieurs jours ou encore définitivement.

Cette nécessité d'avoir toujours prêts des ouvriers pour les remplacements n'est pas la principale de l'existence d'une armée permanente de chômeurs. C'est la coutume de l'emploi des extras. Un grand nombre de patrons restaurateurs, pâtissiers, boulangers, d'hôtels, brasseries et cafés, n'ayant en temps ordinaire que le strict nombre d'ouvriers et d'employés nécessaires, en prennent en extra pour un jour, deux ou trois par semaine, suivant le travail et les circonstances, particulièrement les vendredis, samedis et dimanches.

A la longue, un nombre élevé d'ouvriers de ces professions, sans travail fixe, n'arrivent à vivre que du produit de quelques jours d'extra qu'ils font chaque semaine et restent ainsi encombrants et faisant vivre les placeurs.

Paris est aussi la grande réserve d'ouvriers cuisiniers, employés d'hôtels, limonadiers, etc., pour les patrons des villes de saisons; l'été, il leur en faut un grand nombre, qui rentrent à Paris la saison finie et restent tout l'hiver à ne rien faire.

Comment font-ils pour arriver à résoudre le problème de leur existence ? Inutile de le rechercher, les solutions en sont trop variées.

Ce n'est malheureusement pas demain que disparaîtront ces coutumes mauvaises pour les ouvriers, mais plaisant aux patrons.

Force nous est donc de nous occuper de ce placement pour arriver à le rendre le moins dangereux possible pour nous.

A. SAVOIE, *Les Bureaux de placement*, Paris, 1913, pp. 34-35.

II. CE QUE DOIT ÊTRE L'INSTITUTION DU PLACEMENT.

L'institution prud'homale peut, à ce sujet, nous servir d'exemple, imparfait sans doute, mais non sans quelque valeur administrative.

Dans la prud'homie, il ne s'agit que de régler les conflits entre patrons et ouvriers, et, tout naturellement les deux parties étant intéressées, la loi veut que les deux éléments soient représentés.

Comment le sont-ils ?...

Par ceux que, par voie de scrutin, désigne chaque corporation ou groupe de corporations, tant ouvriers que patrons.

Appliquons la même méthode à l'institution du placement, en tenant compte que, seuls, les ouvriers y sont intéressés, et nous voyons alors les ouvriers d'une corporation ou d'un groupe de métiers similaires, procédant par voie de scrutin à l'élection de ceux qui, en leur nom, seront chargés d'administrer, de régir les services de placement comme d'autres ont été chargés par eux, de représenter comme juges, leurs intérêts de salariés.

Précisons : il n'est pas impossible d'imaginer les travailleurs intéressés élisant, dans des formes et avec des garanties au moins égales à celles applicables aux élections politiques, des Commissions administratives de leur service de placement.

Le rôle de ces Commissions serait d'administrer, de surveiller les services de placement qui leur seraient confiés. Ce serait donc elles qui désigneraient et qui seraient responsables, à tous les points de vue, des fonctionnaires qu'elles auraient choisis à cet effet.

Eh bien, ne voit-on pas déjà où aboutit ce système, ainsi que le monopole qui lui est conféré ?

Ce sera, ici comme en matière prud'homale, le véritable Syndicat ouvrier qui fera les élections. Ce sera, s'il est actif et s'il remplit tout son devoir, ses candidats qui triompheront ; car c'est par les Syndicats ouvriers qu'en fait s'exerce le mandat de conseiller prud'homme ouvrier et que s'exercera, les conditions restant les mêmes, la souveraineté sur le placement.

A. Luquet, *La Question du placement*, Paris, Bourse du Travail, 1911, pp. 44-45.

6. Le syndicat contre le pourboire

Le texte ci-dessous est tardif et en dehors des limites chronologiques que nous nous sommes fixées pour la France. C'est que les textes d'avant 1914 sont rares sur ce sujet, bien que les syndicats aient toujours combattu le pourboire dans les professions où il est employé.

Il ne semble pas qu'ils aient trouvé beaucoup d'écho chez les intéressés. Didaret fut, après la scission de l'après-guerre, le secrétaire fédéral de l'Alimentation.

Il est tyrannique

Le fait que la pratique du pourboire est moralement

obligatoire pour le public des hôtels, cafés, restaurants, le rend tyrannique et odieux. Les voyageurs de commerce, les usagers des grands hôtels, les clients des restaurants, les locataires des petits hôtels, les consommateurs des cafés, brasseries et bouillons savent et connaissent les différents moyens en usage chez les employés pour forcer, solliciter, réclamer le pourboire ou faire comprendre qu'il est notoirement insuffisant pour le travail effectué, les soins apportés au service, la difficulté ou la longueur du service lui-même, etc.

Qui peut blâmer ou reprocher ces moyens savamment et discrètement mis en vigueur par les employés d'hôtels, cafés, restaurants et bouillons, puisque tous travaillent sans aucune garantie de rétribution ?

Nous disons que c'est à ces vieilles méthodes et à ces vieux principes qu'il faut s'attaquer ; ils sont la cause de cette sorte de tyrannie, de contrainte que le public subit et qui contribue tant à l'indisposer à l'égard des travailleurs des hôtels, cafés et restaurants.

Le pourboire et le personnel féminin

Nous devons dire aussi que nombreux sont les clients qui, spéculant sur l'appât du pourboire, se permettent beaucoup de privautés à l'égard des serveuses, filles de salle, commises ou femmes de chambres ; cependant, la réputation de ces femmes nous oblige à dénoncer ces faits et à indiquer ce qui les détermine, certain, en faisant cela, de servir une cause juste.

Nous connaissons par expérience l'état d'esprit qui anime un assez grand nombre de consommateurs, parce que dispensateurs du pourboire.

Trop souvent le public se croit des droits qu'il n'a pas : c'est ainsi que découlent les abus d'autorité, les écarts de langage vis-à-vis des employés chargés du service.

Parmi tous les abus provoqués par le pourboire, celui contre lequel nous nous élevons véhémentement, ce sont certains procédés, certaines manières trop répandues à l'égard des employées femmes, de la part des donateurs.

Vis-à-vis d'une employée, certains consommateurs qui donnent un pourboire s'octroient des licences qui rendent ce mode de salaire véritablement scandaleux.

Que ce soit en hôtel pour les femmes de chambre, en restaurant pour les serveuses, en limonade pour les filles de salle, les pratiques sont identiques ; les consommateurs croient permises des libertés de langage et autres qui ne seraient pas tolérées dans aucun autre genre de commerce, car les patrons y mettraient bon ordre ; alors que des patrons de l'industrie hôtelière, cafés et restaurants, l'admettent, considèrent certaines libertés du client à l'égard de l'employée comme une obligation qu'elle doit subir si elle est soucieuse de son intérêt personnel et de celui de son patron.

Dans aucun autre genre de commerce, le personnel féminin n'est astreint à tolérer, à subir les libertés et licences du public comme dans cette industrie. Les employées supportent souvent ces choses pour ne pas déplaire aux patrons qui les occupent et aux clients qui les rétribuent ; mais nombreux quand même sont les incidents qui se produisent et se terminent généralement par le renvoi ou le départ de l'employée.

De tous les méfaits du pourboire, celui-ci est le plus immoral.

Supprimer le pourboire-salaire sera donner à ces travailleuses une indépendance plus grande vis-à-vis des clients, les libérer d'une sujétion, leur éviter bien des vexations, des contraintes qu'elles doivent masquer gracieusement.

Quant au public, n'ayant plus à donner ce pourboire qu'il considère comme lui donnant le droit à ces privautés, il sera moins enclin sans doute à considérer ces travailleuses comme n'étant pas aussi dignes de son respect que d'autres.

Il en résultera certainement un relèvement moral général.

R.-H. DIDARET, *Le Pourboire dans les hôtels, cafés, restaurants,* Paris, 1922, pp. 16-18.

7. Le syndicat contre la tuberculose

La lutte contre la tuberculose fait partie de l'action directe. Dubéros est peu connu ; il eut un rôle bref, mais important, à Paris et à Bordeaux. Il fut l'un des secrétaires de la Bourse du Travail de Paris et l'un des signataires de l'*Affiche rouge* (antimilitariste). Il avait pris conscience de l'inégalité devant la mort entre les riches et les pauvres. Il était, selon les uns, coiffeur ; selon les autres, employé.

Il est scientifiquement démontré que la tuberculose ne s'attaque pas à un être sain et robuste, dont les organes suffisent à détruire le bacille tuberculeux, et qu'elle n'atteint que ceux dont les organes sont anémiés, qu'elle n'atteint que ceux qui sont miséreux, parce qu'ils ne peuvent satisfaire à leurs besoins. Donc, il semble naturel qu'en présence de ces constatations, les efforts de tous soient dirigés contre les causes de la misère.

A quoi bon soigner et guérir un phtisique pour le rejeter ensuite dans le milieu de misère et de contagion et le donner de nouveau en pâture à la tuberculose ?

A quoi bon demander à l'initiative des travailleurs la création de sanatoriums, alors qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour suffire à leur alimentation quotidienne ?

N'est-il pas plus utile de concentrer tous les efforts et de les diriger contre les causes du mal, au lieu de s'obstiner à combattre exclusivement le mal et d'en laisser subsister les causes ?

La tuberculose étant la conséquence de la misère, n'est-il pas logique pour la supprimer de s'attaquer à l'ordre social actuel, puisque c'est lui qui engendre la misère ?

Mais en plaçant la question sur ce terrain, nous savons que nous n'avons pas à compter sur la philanthropie, ni sur la charité bourgeoise, qui ne peuvent nous suivre dans cette voie, parce qu'elle est contraire aux intérêts capitalistes.

Les travailleurs ne doivent compter que sur eux-mêmes pour améliorer leur sort, et le seul moyen qu'ils ont pour

lutter efficacement contre la misère, contre tous les maux et par conséquent contre la tuberculose, c'est d'adhérer à leur syndicat professionnel respectif.

Le syndicat a en effet pour mission de combattre toutes les causes de la tuberculose. Tous les jours il lutte contre le chômage, pour l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail ; pour l'application des mesures d'hygiène dans les ateliers et contre tous les abus, toutes les injustices dont souffrent les travailleurs.

Par la suppression du chômage, le syndicat tend à assurer régulièrement de l'ouvrage à tous les travailleurs.

Par l'augmentation des salaires, il tend à élever les forces de consommation et à assurer à tous les travailleurs les moyens de satisfaire à leurs besoins.

Par la diminution des heures de travail, il tend à supprimer le surmenage et à assurer à tous le repos et le loisir auxquels ils ont droit.

Par l'observation des mesures d'hygiène dans les ateliers, il tend à arracher les travailleurs du milieu de contagion dans lequel ils accomplissent leur labeur journalier.

En un mot le syndicat a pour mission de lutter contre toutes les forces d'oppression et d'exploitation, pour conquérir plus de bien-être pour les travailleurs, en attendant qu'il accomplisse l'œuvre d'expropriation capitaliste et de réorganisation sociale.

Par conséquent le groupement syndical est l'arme par excellence pour combattre la tuberculose, parce que seul il s'attaque franchement et sans réserves à la cause de la misère, qui est l'exploitation capitaliste.

Voilà la conclusion que ne peuvent apporter les hommes de science, parce qu'ils n'ont pas qualité pour cela, mais qui découle de leurs constatations et de leurs statistiques.

La tuberculose est le mal de misère et par conséquent supprimer la misère c'est supprimer la tuberculose.

R. DUBÉROS, *La Tuberculose, mal de misère*, Paris, Union des syndicats de la Seine, s. d., pp. 10-12.